

ATONAL®

Multicultures

Composition	Propyzamide 400 g/L (35,6 % p/p)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
A.M.M.	n° 2110004

DESCRIPTIF DU PRODUIT

ATONAL® est un herbicide à action racinaire à base de propyzamide (groupe HRAC K1). Le propyzamide est absorbé par les racines des mauvaises herbes. Il bloque la croissance des méristèmes racinaires après diffusion dans la plante. ATONAL® détruit les mauvaises herbes sensibles avant leur levée quand il est appliqué en pré-levée. S'il est appliqué en post-levée des mauvaises herbes, ATONAL® bloque leur croissance et stoppe leur nuisibilité à l'encontre des cultures mais la destruction est d'autant plus lente que le stade des mauvaises herbes est avancé, les symptômes pouvant alors apparaître plusieurs semaines après l'application.

Pour assurer un contact optimal entre le produit et les racines des mauvaises herbes à détruire, il est indispensable qu'un arrosage, naturel ou par aspersion, assure la pénétration du produit dans la couche superficielle du sol. 10 à 20 mm d'eau (soit 10 à 20 l/m²) en fonction de la température extérieure représentent le volume optimal.

La persistance d'action de ATONAL® sera d'autant plus longue en hiver que les températures seront basses et sur une longue période.

Usages autorisés

Cultures	Traitement	Dose	D.A.R.
GRANDES CULTURES			
Crucifères oléagineuses → Colza, Cameline, Moutarde, Navette	Désherbage	1,875 L/ha	150 jours
Graines protéagineuses → Pois protéagineux d'hiver, Féverole d'hiver, Lupin d'hiver	Désherbage	1,875 L/ha	120 jours
Soja → Uniquement sur soja	Désherbage	1,875 L/ha	180 jours
Tournesol	Désherbage	1,875 L/ha	180 jours
ARBORICULTURE - VIGNE			
Fruits à coque → Amandier, Châtaignier, Noisetier, Noyer	Désherbage* Cultures installées	1,875 L/ha	180 jours
	Désherbage* Pépinière jeunes plantations	3,75 L/ha	DAR F
Fruits à noyau → Pêcher, Abricotier, Cerisier, Prunier, Nectarinier, Mirabellier	Désherbage* Cultures installées	1,875 L/ha	180 jours
	Désherbage* Pépinière jeunes plantations	3,75 L/ha	DAR F
Pommier → Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi	Désherbage* Cultures installées	1,875 L/ha	180 jours
	Désherbage* Pépinière jeunes plantations	3,75 L/ha	DAR F
Petits fruits → Groseillier, Myrtilier	Désherbage* Cultures installées	3,75 L/ha	180 jours
Vigne	Désherbage* Cultures installées	1,875 L/ha	180 jours
CULTURES LEGUMIERES			
Artichaut → Artichaut, Cardon	Désherbage	3,75 L/ha	60 jours (artichaut) 120 jours (cardon)

Chicorées – Production de racines	Désherbage	3,75 L/ha	120 jours
Choux à inflorescence → <i>Brocoli</i>	Désherbage	2,5 L/ha	60 jours
Choux à inflorescence → <i>Chou-fleur</i>	Désherbage	3,75 L/ha	
Fines herbes	Désherbage	2 L/ha	45 jours
Laitue → <i>Laitue, Scarole, Frisée</i>	Désherbage	3,75 L/ha	28 jours
Légumineuses potagères (sèches) → <i>Fève sèche, Haricot sec, Pois sec, Pois chiche, Lentille sèche</i>	Désherbage	1,875 L/ha	90 jours
PPAMC → <i>Estragon, Absinthe petite, Achillée millefeuille, Armoise, Balsamite, Bardane, Camomille romaine</i>	Désherbage	3,75 L/ha	100 jours
Salsifis → <i>Salsifis, Scorsonère</i>	Désherbage	1,875 L/ha	120 jours
AUTRES CULTURES			
Arbres et arbustes	Désherbage*Plantation pleine terre	3,75 L/ha	Non applicable
	Désherbage*Pépinière pleine terre		
Cultures porte-graine → <i>Dactyle</i>	Désherbage	0,6 L/ha	Non applicable
Cultures porte-graine → <i>Oignon, Poireau, Légumineuse à petites graines</i>		1,875 L/ha	
Cultures porte-graine → <i>Chou, Chicorée annuelle et bisannuelle, Laitue</i>		3,75 L/ha	

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Nombre maximal d'applications : 1 par campagne pour la dose maximale autorisée.
En cas d'applications fractionnées, ne pas dépasser la dose maximale autorisée.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

Spectre d'efficacité

ATONAL® est particulièrement efficace sur de nombreuses graminées annuelles à la dose de 1,875 l/ha. Il est efficace à la dose de 3,75 l/ha sur certaines graminées vivaces (chiendent rampant, houlques, agrostis traçante) mais il n'est pas efficace sur chiendent pied de poule.

ATONAL® est efficace sur certaines dicotylédones à des stades jeunes. Le spectre d'efficacité dépend notamment du stade des mauvaises herbes lors de l'application, de la dose employée et des conditions extérieures à la suite du traitement (pluie ou irrigation peu après l'application, température du sol...). ATONAL® n'est pas efficace contre les dicotylédones vivaces.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

- **Colza :**

Stade d'application : après le stade 2-4 feuilles (apparition de la 2ème paire de vraies feuilles en plus de la paire de cotylédons) et selon les régions :

- Zone Nord-Est (Est du méridien de Paris) : après le 20 octobre.
- Zone Nord-Ouest (Ouest du méridien de Paris) : après le 1er novembre.
- Zone Sud (Sud de la ligne Bordeaux-Lyon) : après le 10 novembre.

Dose recommandée : 1,875 l/ha.

Recommandations : ATONAL® est sélectif des cultures de colza. Les meilleurs résultats sont obtenus sur des mauvaises herbes jeunes, et donc avec des applications réalisées au plus tôt après les dates mentionnées ci-dessus. ATONAL® apporte un contrôle moins régulier pour des applications tardives, réalisées après le 1er janvier. En conditions de températures normales, l'efficacité de ATONAL® est assurée pendant l'hiver jusqu'à la reprise de végétation et permet ainsi de contrôler les levées échelonnées de graminées.

Il est recommandé d'utiliser ATONAL® en programme avec un désherbant de pré-semis incorporé ou de post-semis/pré-levée. La dose sera calculée selon la flore visée, le stade de développement des mauvaises herbes, la présence possible de graminées supposées résistantes à des herbicides appartenant à d'autres familles chimiques. Traiter des cultures bien installées, en bon état de végétation. Éviter de traiter des sols soufflés ou pailleux, impropres à une bonne levée du colza.

- **Pois protéagineux, féveroles et lupin d'hiver :**

Stade d'application : au stade 3-4 feuilles trifoliées.

Dose recommandée : 1,875 l/ha.

Recommandations: ATONAL® s'utilise en programme après un herbicide de pré-levée. Ne traiter que des variétés de type hiver vrai. Ne pas traiter les variétés de printemps semées en automne. Ne plus traiter après le 1er février.

- **Tournesol et soja :**

Stade d'application : avant la mise en culture des cultures.

Dose recommandée : 1,875 l/ha.

Recommandations : ATONAL® peut être appliqué tout au long de l'hiver :

- avant le reverdissement du labour (décembre), sa persistance assure la propreté du sol jusqu'au semis ;
- sur labour reverdi (janvier à mi-février), sa persistance permet alors de préparer et compléter, dans certains cas, l'efficacité des désherbants appliqués au moment du semis.

- **Vigne, vergers :**

Stade d'application : dès l'automne/hiver suivant la plantation. ATONAL® s'utilise de fin octobre à janvier selon le même calendrier régional que celui recommandé sur le colza. Les applications les plus précoces réalisées après les dates mentionnées donnent généralement les meilleurs résultats.

Dose recommandée : 1,875 l/ha pour le désherbage des cultures installées et 3,75 l/ha pour le désherbage des pépinières jeunes plantations.

Recommandations : ATONAL® est sélectif de la vigne et des cultures fruitières installées (quels que soient l'âge, la variété, les conditions climatiques). Traiter des cultures bien installées et en bon état de végétation.

Pour le désherbage des pépinières jeunes plantations des cultures fruitières, ATONAL® doit être appliqué dans un volume de bouillie par hectare de 200 à 400 l/ha et sur les rangs exclusivement, soit un traitement de 50% de la surface au maximum.

- **Scarole, frisée, laitue :**

Stade d'application : sur sol nu et propre, réaliser l'application selon le cas immédiatement après le semis, avant ou dès que possible après la plantation, toujours avant la levée des mauvaises herbes.

Dose recommandée : 3,75 l/ha.

Recommandations : au printemps et surtout en été, l'application de **ATONAL®** doit être réalisée au plus tôt après la plantation, sur un sol humide mais ressuyé. Elle doit être suivie immédiatement d'un arrosage de 10 mm environ. L'application sur un sol gorgé d'eau entraînera un retard de son positionnement et une réduction de son efficacité. En sol sableux, ne pas diluer le produit par un arrosage trop abondant.

En été, l'activité de **ATONAL®** peut-être réduite en raison de températures trop chaudes propices à une levée rapide et massive des adventices et à une dégradation plus rapide du produit. Il est donc expressément recommandé d'enchaîner rapidement les 5 opérations suivantes : préparation du lit de plantation, plantation, arrosage, application de **ATONAL®** et second arrosage.

Pour bénéficier de l'efficacité de **ATONAL®**, ne pas reporter l'application en vue de l'associer à un autre produit et ne pas reporter l'arrosage après l'application de **ATONAL®**. Ne pas appliquer **ATONAL®** sur mâche.

- **Chicorées (production de racines), scorsonère, salsifis :**

Stade d'application : en pré-semis, en prélevée ou en post-levée précoce de la culture avant le stade 8 feuilles en chicorée et 2 feuilles en salsifis/scorsonère.

Dose recommandée :

- Chicorées (production de racines) : 3,75 l/ha.
- Scorsonère, salsifis : 1,875 l/ha.

Recommandations : **ATONAL®** doit être inclus dans un programme de désherbage : pour une efficacité maximale, la dose de 3,75 l/ha en chicorées pour la production de racines peut être fractionnée. Pour le contrôle des chénopodes, renouées, amarantes, l'incorporation superficielle est indispensable. La dose peut varier de 1,875 à 3 l/ha selon la nature de la flore ou selon que **ATONAL®** est précédé ou non d'un herbicide de prélevée incorporé. Le complément de dose sera apporté en une ou deux fois (en post-semis prélevée ou en post-levée précoce de la culture).

Pour lutter contre les morelles noires et les mercuriales, l'application de pré-semis sera complétée par une deuxième application systématique en post-levée très précoce des adventices. Dans tous les cas, ne pas dépasser la dose homologuée pour la culture.

L'incorporation de **ATONAL®** doit être réalisée superficiellement à une profondeur de 3 cm. Dans le cas d'un programme, il est recommandé d'incorporer les produits séparément chacun à leur profondeur respective en commençant par le produit dont la profondeur d'incorporation recommandée est la plus grande.

- **Artichaut et cardon :**

Stade d'application : quel que soit le stade de la culture, préférentiellement pendant l'automne/hiver.

Dose recommandée : 3,75 l/ha.

Sur cardon, ne pas appliquer après le stade BBCH31.

Recommandations : **ATONAL®** peut-être appliqué sur la végétation y compris sur les nouvelles plantations. La période optimale d'utilisation est l'automne/ hiver pour bénéficier d'une bonne humidité des sols et de températures favorables. En l'absence de pluie, un arrosage de 10 mm environ au plus tôt après le traitement est recommandée.

- **Choux à inflorescence :**

Stade d'application : en post-plantation après la dernière façon culturale et notamment après le buttage.

Dose recommandée : 2,5 l/ha sur brocoli et 3,75 l/ha sur chou-fleur.

Recommandations : En culture de chou-fleur d'hiver, une dose de 1,875 l/ha sera suffisante pour lutter contre le pâturin annuel, la stellaire et l'ortie royale. L'implantation de cultures de pomme de terre, de tomate, de céréales ou de graminées fourragères est déconseillée consécutivement à une culture de chou-fleur traitée avec **ATONAL®**. Les cultures de salades ou artichaut sont possibles.

- **Cultures mineures : fines herbes, PPAMC, cultures porte-graine, arbres et arbustes, petits fruits, légumineuses potagères (sèches) :**

En l'absence d'essais biologiques d'efficacité et de sélectivité conduits par le fabricant, ce dernier ne peut garantir l'absence de risques pour les cultures et les produits issus de leur récolte. Avant toute utilisation, contacter les organisations professionnelles concernées (ITEIPMAI, FNAMS, ASTREDHOR,...) afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **ATONAL®** pour ces usages.

- **Ciboulette** : stade d'application : sur culture installée durant le repos végétatif ou aussitôt après la coupe avant le redémarrage de la culture.
- **Arbres et arbustes** : stade d'application : en post-plantation après la dernière façon culturale. **ATONAL®** doit être appliqué dans un volume de bouillie par hectare de 200 à 400 l/ha et sur les rangs exclusivement, soit un traitement de 50% de la surface au maximum.

Précautions d'emploi

- De février à octobre et dans les situations où, dans les 24 heures suivant l'application, une pluie importante ne permet pas la répartition homogène de **ATONAL®** dans l'horizon superficiel du sol, il est recommandé de pratiquer un arrosage de 10 à 20 mm au plus tôt après l'application. **ATONAL®** peut être appliqué sur sol sec. Dans les cas où un arrosage n'est pas possible, **ATONAL®** devra être incorporé superficiellement sur 3 cm environ pour les cultures qui le permettent aussitôt après l'application.
- Il est conseillé d'appliquer **ATONAL®** sur des sols débarrassés des déchets végétaux pouvant nuire à son efficacité.
- Appliquer **ATONAL®** sur des sols contenant moins de 4% de matière organique.
- **ATONAL®** peut s'utiliser sur sol gelé.
- Prendre toutes les précautions nécessaires lors de la pulvérisation pour éviter l'entraînement du produit sur les cultures voisines sensibles (céréales, graminées fourragères, maïs, tabac, tomate).
- Traiter par temps calme, sans vent.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture les cultures suivantes sont possibles en remplacement :

- Après une culture de colza ou de pois d'hiver :
 - après labour : maïs, betterave, sorgho.
 - après travail de sol superficiel : trèfle, vesce, colza de printemps, tournesol, soja, haricot, salade, ail, chicorées, chou, lentille, féverole, luzerne, pomme de terre, carotte, épinard, navet, scorsonère.
 - sont déconseillées : toutes les graminées parmi lesquelles : céréales, ray-grass et autres graminées fourragères de printemps, ainsi que les cucurbitacées, le tabac, le lin, la tomate et l'aubergine.
- Après une culture de chicorée ou de scorsonère : le re-semis de l'une ou l'autre de ces cultures ou un semis de tournesol sont possibles.

Rotations

- Après une application de printemps sur scarole, frisée, laitues
Suite à un labour de 15 cm : chou, fève, haricot, pois, poireau repiqué, carotte, céleri, persil, fraisier, maïs.
- Après une application de printemps sur chicorées, scorsonère
Suite à un labour de 15 cm : chou, fève, haricot, pois, poireau repiqué, carotte, céleri, persil, fraisier, maïs et céréales d'hiver.
- Après une application de fin d'été et d'automne sur scarole, frisée, laitues
Artichaut et chou-fleur sont possibles. Ne pas semer de céréales d'hiver, des graminées fourragères ou de solanacées (exemple: tomate).

- Après une application d'automne sur colza, pois d'hiver
Toutes les cultures sont possibles dans le cadre d'une rotation normale.

Dans tous les cas où l'implantation de céréales d'hiver est possible, si **ATONAL®** a été utilisé après le 1er février et si le printemps et /ou l'été ont été secs, un labour est recommandé avant le semis de céréales d'automne.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

ATONAL® s'emploie en pulvérisation après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve au 3/4 d'eau, mettre sous agitation et verser la quantité de produit nécessaire correspondant à la surface à traiter, puis terminer le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur**, porter :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire	✓	✓	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	+ EPI partiel			+ EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :	NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR À DOS	
GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES certifiés EN 374-3	✓	✓	✓
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009	✓	Avec capuche	✓
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Ne pas stocker le produit à des températures inférieures à -5°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve


A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR. 

PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

ATONAL® - A.M.M. 2110004
(contient de la propyzamide)



ATTENTION

- H351** Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 Pour protéger les eaux souterraines, traiter 50% de la surface au maximum pour les usages revendiqués à 3,75 l/ha pour le désherbage des plantations et des pépinières.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées : 48 heures.

Porter des gants et un vêtement de protection approprié.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation et © Marque déposée Mitsui AgriScience International S.A./N.V.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 10 L	Carton de 2 x 10 L	36 cartons = 720 L	Carton de 2 x 10 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v04 - 06/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.